

Toulouse, le 7 janvier 2009

Conditions de travail à la Cité Administrative L'Union *SNUI-SUD Trésor 31* est intervenue pour saisir l'opportunité du « plan de relance » gouvernemental sur les bâtiments publics

Rassurez-vous on ne va pas vanter ici les “plans de relance” initiés par le gouvernement pour soi disant faire face à la crise, il y aurait beaucoup à en dire, en particulier au plan fiscal.

Ceci dit il y a un “plan de relance” sur lequel *l'Union SNUI- SUD Trésor 31* a réagi le plus rapidement possible parce qu'il représente une opportunité d'améliorer les conditions de travail des agents qui sont une de nos priorités revendicatives.

Pour “éclairer votre lanterne” de quoi, en quelques mots, parlons-nous ?

Il s'agit du “plan de relance” sur les activités du bâtiment qui a fait l'objet de notes du gouvernement des 19 et 24/12/2008. Elles impliquent d'aller très, très vite, ce que nous avons essayé de faire, notamment pour la Cité. Celle-ci peut entrer pleinement dans le plan proposé, en particulier pour ce qui concerne ce que l'on nomme les ouvrants qui sont un des gros problèmes de la Cité et dont on sait que le remplacement permettrait :

- de bien meilleures conditions de travail (trop chaud l'été et trop froid l'hiver)
- de substantielles économies d'énergie
- une valorisation du patrimoine de l'Etat

Bref, à priori tout bénéfice pour tout le monde.



Que disent les notes du gouvernement des 19 et 24 décembre 2008 ?

Le 19 décembre 2008, Borloo, Devedjian et Woerth ont adressé à tous les ministres et préfets de région une lettre signalée comme urgente et dont l'objet était :

« Plan de relance - détermination des priorités en matière de travaux à réaliser dans le patrimoine immobilier de l'Etat (rénovation thermique, accessibilité aux handicapés) »

Une enveloppe de 200 millions d'euros sera débloquée par une dotation exceptionnelle dans le cadre du PLF rectificative consacré au plan de relance. On cite :

... *C'est pourquoi nous vous demandons, dès maintenant, de transmettre ceux de vos projets qui répondraient aux objectifs fixés ci-dessous :*

- *les projets doivent comporter une part significative de rénovation thermique ou d'accessibilité aux personnes handicapées, pour remplir les objectifs du Grenelle de l'environnement.*
- *les travaux doivent être engagés dans les meilleurs délais, et en tout état de cause au 1er semestre 2009, afin d'avoir un impact aussi rapide que possible sur l'activité économique, ce qui suppose que vous assuriez de ne présenter que des projets de travaux, pour lesquels l'ensemble des procédures préalables a déjà été mené à bien.*
- *les projets doivent permettre d'améliorer la performance immobilière des immeubles bénéficiant de ces travaux.*

... A titre d'illustration des projets attendus, seront examinés avec un intérêt particulier les projets qui, dans la logique du Grenelle de l'environnement, permettraient de réaliser un plan d'isolation des combles dans les régions froides. Dans la perspective de la mise en oeuvre de la réforme de l'administration territoriale de l'Etat et compte tenu des besoins de rénovation de ce type de bâtiments, les opérations de rénovation des cités administratives seront également examinées avec un intérêt particulier...»

Le 24 décembre 2008, le secrétariat général du gouvernement (qui a perdu 5 jours d'urgence !!!) envoyait aux préfets de région et de départements une note commentant la lettre des ministres en relevant :

« ... Cette lettre précise que les opérations de rénovation des cités administratives seront également examinées avec un intérêt particulier. Il convient en conséquence que soient très rapidement sélectionnés à votre niveau les projets qui vous paraissent prioritaires pour les cités administratives relevant de votre autorité et qui répondent aux critères fixés (rénovation thermique ou accessibilité pour les personnes handicapées ; opérations pouvant être rapidement engagées ; amélioration de la performance immobilière).

Ces projets... doivent être transmis avant le 12 janvier 2009 aux services mentionnés...»

Autant dire qu'informés de ces projets, totalement par hasard il faut bien le dire et en tout cas pas par l'administration, *l'Union SNUI- SUD Trésor 31* s'est empressée de ressortir le dossier de la Cité Administrative sur lequel nous nous étions déjà penchés, en particulier dans le cadre du CHS.

Qu'est ce qu'on peut en retenir pour la Cité Administrative ?

Tout simplement qu'elle entre, selon nous, parfaitement dans les critères et que des études déjà réalisées il y a peu permettent d'adresser sans délais, une proposition qui « tient la route ».

Priorité à la rénovation thermique

Cà n'est pas à vous qu'on va le dire c'est un des problèmes majeurs des bâtiments de la Cité et l'amélioration thermique passe par le remplacement de l'ensemble des ouvrants. Maintes fois dénoncées en CTPD, CHS, audiences et autres réunions les conséquences sur les agents (trop froid/trop chaud) étaient certes partagées mais la réponse quasi invariable était celle du coût du projet. Pour mémoire cependant ces multiples interventions avaient permis qu'une étude thermique soit réalisée en 2006 et le CHS avait également indiqué qu'il était prêt à financer une partie des travaux à condition que cela serve d'impulsion pour les administrations responsables des bâtiments.

Priorité aux opérations pouvant rapidement être engagées

L'administration a donc une étude thermique dont les conclusions demeurent évidemment valables 2 ans seulement plus tard. Elle a la position du CHS prêt à impulser la rénovation d'au moins un étage. Elle a, parce que ça en découlait, un devis pour un étage qui est donc multipliable par 7 (pour le bâtiment D par exemple) et actualisable financièrement sans trop de risques d'être très proches de la vérité.

Cà ne fait pas démarrer des travaux le lendemain mais dans un délai aussi court (note du 24/12/2008 ; réponse pour le 12/01/2009), peu de directions doivent être en mesure de présenter autant d'éléments.

Priorité à l'amélioration de la performance immobilière

Si cela veut dire accroître la valeur des bâtiments, la réponse va de soi si l'Etat investit dans leur rénovation à long terme. Si cela veut dire réduire les coûts énergétiques de fonctionnement, n'en parlons pas, la « cuve à fuel » de la Cité en sait quelque chose. *L'Union SNUI- SUD Trésor 31* ne peut que partager les soucis d'économie d'énergie ou d'environnement mais il y ajoute, ce qui n'est pas une priorité exprimée par le gouvernement (on n'est pas trop étonnés), les conditions de travail des agents.

L'Union SNUI SUD Trésor 31 interpelle l'administration

Dès qu'elle a eu connaissance de ces notes, *l'Union SNUI SUD Trésor 31* a fait part de sa demande à l'administration en rappelant, comme nous venons de le faire pour vous, le contexte, l'opportunité et l'histoire des revendications sur ce sujet. Nous avons également demandé à être informés des suites qui seront données par le préfet d'une part et le gouvernement ensuite.

L'administration s'est engagée à transmettre, dès aujourd'hui, la demande au Préfet accompagnée des éléments en sa possession (étude thermique, devis, questionnaire du gouvernement).

Nous aurons, au-delà de ce sujet particulier, l'occasion de reparler prochainement de la question plus large de l'avenir de la Cité Administrative sur lequel est en train de se pencher la CIPI (Commission interministérielle de la Politique Immobilière de l'Etat) en espérant que les deux sujets ne se percutent pas trop et que des études plus vastes ne renvoient pas une amélioration plus rapide aux calendes grecques.